

GRAND RODEZ

Communauté d'agglomération

1, place Adrien Rozier - BP 531 - 12005 RODEZ CEDEX

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 MAI 2010 qui s'est tenue à l'Hôtel du Grand Rodez à 18 H 00

Présidence de M. Ludovic MOULY, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, Conseiller Municipal de RODEZ.

PRESENTS : Mmes Jackie BLANC, Monique BULTEL-HERMENT, Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Sylvie LOPEZ, Marie-Hélène MAZARS ⁽¹⁾, Elisabeth ROMIGUIERE ⁽²⁾, Emily TEYSSÉDRE JULLIAN, Georgette VERNHET, MM. Francis AZAM, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIERE, Michel BOUCHET, Guy CATALA, Jean-Michel COSSON, Michel DELPAL, Jean DELPUECH., Guy DRILLIN ⁽³⁾ Serge FRAYSSINET, Michel GANTOU, Bruno GARES, Patrick GAYRARD, Fabrice GENIEZ, Gilbert GLADIN, Jean-Marie LAUR, Stéphane MAZARS, Ludovic MOULY, Pierre NAYROLLES, Christophe NOYER ⁽⁴⁾, Daniel ROZOY, Jean-Philippe SADOUL, Christian TEYSSÉDRE.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Nadine BOSCH, Mme Marie-Claire IMBEAU, Mme Maïté LAUR, Mme Sabrina MAUREL-ALAUZ (procuration à M. Daniel ROZOY), Mme Régine TAUSSAT, M. Jacques ANDRIEU (procuration à M. Pierre NAYROLLES), M. Jean CANITROT (procuration à M. Michel DELPAL), M. Alain CASTANIE (procuration à M. Bruno GARES), M. Francis LAVAL (procuration à Mme Sylvie LOPEZ), M. Michel QUET, M. Dominique SERIEYS (procuration à M. Francis AZAM), M. Guilhem SERIEYS, M. Frédéric SOULIE (procuration à Mme Régine TAUSSAT).

⁽¹⁾ Mme Marie-Hélène MAZARS a été présente en cours de présentation de la note D2010-79 intitulée « CENTRE HOSPITALIER « Jacques PUEL » - CONSEIL DE SURVEILLANCE : Désignation de deux représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez » et ce jusqu'à la fin de la séance

⁽²⁾ Mme Elisabeth ROMIGUIERE a été présente en cours de présentation de la note D2010-79 intitulée « CENTRE HOSPITALIER « Jacques PUEL » - CONSEIL DE SURVEILLANCE : Désignation de deux représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez » et ce jusqu'à la fin de la séance

⁽³⁾ M. Guy DRILLIN a été présent en cours de présentation de la note D2010-79 intitulée « CENTRE HOSPITALIER « Jacques PUEL » - CONSEIL DE SURVEILLANCE : Désignation de deux représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez » et ce jusqu'à la fin de la séance

⁽⁴⁾ M. Christophe NOYER a été présent en cours de présentation de la note D2010-79 intitulée « CENTRE HOSPITALIER « Jacques PUEL » - CONSEIL DE SURVEILLANCE : Désignation de deux représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez » et ce jusqu'à la fin de la séance

100511-069-DL-DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le PRESIDENT précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

En application des dispositions de cet article, M. le PRESIDENT invite le Conseil du Grand Rodez à nommer un membre du Conseil pour remplir ces fonctions pour la durée de la présente séance et propose Mme Emily TEYSSÉDRE JULLIAN à ce titre.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil du Grand Rodez, à l'unanimité, nomme Mme Emily TEYSSÉDRE JULLIAN pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

**100511-070-DL-CENTRE HOSPITALIER « Jacques PUEL » - CONSEIL DE SURVEILLANCE
Désignation de deux représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez**

M. le PRESIDENT expose que la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé précise les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance.

A ce titre, deux représentants d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont la commune siège de l'établissement est membre, doivent être désignés par l'organe délibérant.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil du Grand Rodez, après un vote dont les résultats sont les suivants :

- **34 Voix Pour**) **procurations comprises,**
- **04 Voix Contre**)

désigne Monsieur Francis AZAM et Monsieur Jean-Albert BESSIERE, conseillers communautaires, en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Jacques Puel ».

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.
